

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 octobre 2012 portant nomination de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les sages-femmes et les orthoptistes

NOR : AFSS1230548A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4031-2 et D. 4031-16 ;
Vu les propositions du Syndicat national autonome des orthoptistes et de l'Union nationale et syndicale des sages-femmes,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les sages-femmes les personnes suivantes :
En région Bourgogne : Christiane CHABERT.
En région Bretagne : Catherine LEPAGE.

Article 2

Est nommée membre de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les orthoptistes la personne suivante :
En région Bourgogne : Nicolas RICHOMME, en remplacement de Lamya SAVET BENSALD, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 8 octobre 2012.

Pour la ministre et par délégation :

Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU

Le directeur général
de l'organisation des soins,
J. DEBEAUPUIS